



## CRITERE 1.3

### Règlement intérieur de l'AUTO-ÉCOLE

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

L'auto-école **SARL MAISON DE LA CONDUITE** applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

L'objectif est d'amener l'élève au niveau requis pour être autonome et sûr afin qu'il puisse être présenté aux épreuves Théorique et Pratique du permis de conduire.

#### ➤ OBLIGATION DE L'ÉLÈVE

Tous les élèves inscrits dans l'établissement AUTO-ÉCOLE SARL MAISON DE LA CONDUITE se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, ...)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct adapté à l'apprentissage de la conduite (à proscrire les chaussures ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer ni vapoter à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules école, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments dangereux pour la conduite...)
- Il est interdit de manger ou de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Maison de la conduite

1 rue du Petit Bé – 35170 – Bruz

N° siret : 981 789 027 / APE 8553Z \_ N° agrément : E2403500060

Tél : 02.21.67.27.50 – [m.delaconduite@gmail.com](mailto:m.delaconduite@gmail.com) – <https://g.co/kgs/og4CQaE>



## ➤ DOSSIER ADMINISTRATIF

L'élève s'engage à fournir tous les documents demandés pour l'inscription dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, tout retard de traitement ne pourra être reproché à l'auto-école.

Pour tout changement le concernant, l'élève doit en avertir le secrétariat (état-civil, adresse, N° de téléphone, adresse mail...).

L'élève reste le propriétaire de son dossier.

Le dossier sera restitué à l'élève en main propre ou par courrier ou à la demande d'une tierce personne mandatée par l'élève, après avoir régularisé sa situation vis-à-vis de l'auto-école.

Dans le cas où l'élève solliciterait un envoi de son dossier par courrier postal ; alors l'élève devrait s'acquitter des frais supplémentaires (frais postaux) pour l'expédition de son dossier.

## ➤ ORGANISATION DES SÉANCES DU CODE DE LA ROUTE

L'accès à la salle de code n'est autorisé qu'après la constitution du dossier d'inscription et du versement d'un acompte.

Le forfait code est dû à l'inscription et, est considéré comme débuté dès l'inscription.

Une application sur smartphone doit être installée par l'élève au début de sa formation de code.

Aucun élève n'est admis en salle de code après le démarrage de la séance.

Une séance de code dure environ 50 minutes avec la correction.

Chaque élève est tenu de respecter le matériel et les locaux.

## ➤ ORGANISATION DES LEÇONS DE CONDUITE

### L'évaluation de départ :

Une évaluation de conduite est obligatoire suite à l'inscription.

Cette évaluation a pour but d'estimer le nombre de leçons qui seront nécessaires au candidat pour atteindre le niveau de l'examen.

Ce volume n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat. La Délégation à la sécurité routière rappelle que « le **volume obligatoire** de formation pratique est de 20 heures minimum dont au moins 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation et 5 heures laissées à la liberté pédagogique de l'enseignant (en circulation ou « hors circulation » quel que soit l'outil retenu) ».

### Le livret d'apprentissage numérique :

À l'issue de l'évaluation, ou au début de la formation de conduite, le livret d'apprentissage numérique sera remis au candidat à l'aide d'une application (utilisable avec un outil technologique soit téléphone, soit une tablette). L'élève devra obligatoirement être muni de ce livret d'apprentissage à chaque leçon de conduite (ainsi que de sa carte d'identité).

En cas de perte du livret, l'élève doit avertir le secrétariat et devra s'acquitter des frais de duplicata du livret.

### Réservation des leçons de conduite :

Maison de la conduite

1 rue du Petit Bé – 35170 – Bruz

N° siret : 981 789 027 / APE 8553Z \_ N° agrément : E2403500060

Tél : 02.21.67.27.50 – [m.delaconduite@gmail.com](mailto:m.delaconduite@gmail.com) – <https://g.co/kgs/og4CQaE>



Les réservations des leçons de conduite se font au secrétariat pendant les horaires d'ouvertures. Un planning papier ou électronique sera transmis à l'élève.

L'auto-école se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler les cours et leçons de conduite en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée (conditions atmosphérique, accident, temps, verglas, manifestations, ...). Les leçons déjà réglées seront reportées. La date vous sera communiquée ultérieurement.

En outre, il est possible de commencer la formation pratique avant l'obtention de l'examen du code, si motif valable. L'ordre de priorité pour la planification des leçons est le suivant :

- ✓ 1<sup>ère</sup> Élève convoquée à l'examen pratique
- ✓ 2<sup>e</sup> Élèves ayant obtenu leur code
- ✓ 3<sup>e</sup> Élèves n'ayant pas obtenu leur code

### **Annulation des leçons de conduite :**

Les leçons de conduite doivent être annulées au moins 48h à l'avance par téléphone ou par mail (06-66-04-76-20 ou [m.delaconduite@gmail.com](mailto:m.delaconduite@gmail.com)).

Toute leçon non décommandée au moins 48h à l'avance est due et facturée sauf motif dûment justifié.

### **Déroulement d'une leçon de conduite :**

- ✓ Installation et détermination du ou des objectifs
- ✓ Explication théorique
- ✓ Mise en application pratique
- ✓ Bilan et commentaire

**Retard :** En cas de retard, sans nouvelle de l'élève, l'enseignant ne l'attendra pas au-delà de 20 minutes. De plus, la leçon sera facturée.

### **Tenue vestimentaire :**

Permis B : prévoir des chaussures plates (talons hauts, et tongs interdits)

S'il y a non-respect des consignes vestimentaire, l'enseignant peut annuler la leçon.

### **Présentation à l'examen pratique :**

Les places d'examen sont attribuées par la Préfecture.

Ni l'élève, ni l'auto-école ne peut choisir les dates et les horaires des examens.

Le résultat de l'examen sera disponible 48h après sur le site : [permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr) (le numéro NEPH demandé est le numéro du livret d'apprentissage).

L'auto-école s'engage à présenter l'élève aux épreuves du permis sous réserve qu'il est atteint le niveau requis (les 4 étapes de synthèse validées) et dans la limite des places d'examen attribuées par l'administration. L'Auto-école ne peut être tenue responsable des délais de retard, annulations et reports des

Maison de la conduite

1 rue du Petit Bé – 35170 – Bruz

N° siret : 981 789 027 / APE 8553Z \_ N° agrément : E2403500060

Tél : 02.21.67.27.50 – [m.delaconduite@gmail.com](mailto:m.delaconduite@gmail.com) – <https://g.co/kgs/og4CQaE>



examens ou du nombre insuffisant de places d'examens attribué par l'administration.

En cas de non-respect par l'élève des prescriptions pédagogiques de l'établissement ou du calendrier de formation, l'établissement se réserve la possibilité de reporter sa présentation aux épreuves du permis de conduire. Le responsable de l'établissement d'enseignement en informera l'élève et lui proposera un calendrier de formation complémentaire. Après mise en conformité avec les prescriptions pédagogiques de l'établissement, l'élève sera présenté aux épreuves du permis de conduire.

**La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'auto-école. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto-école et de l'avis de l'enseignant.**

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto-école pour passer à nouveau son examen.

➤ **DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois à compter de la date de signature.

➤ **SUSPENSION DU CONTRAT**

Dans le cas où l'élève interrompt momentanément ou définitivement sa formation quelle qu'en soit les raisons, il s'engage à informer aussitôt son auto-école par écrit.

En cas d'interruption de plus de 6 mois et de moins de 1 an, l'auto-école pourra réclamer à l'élève pour les prestations restantes à fournir, un rajustement du prix d'origine en fonction du tarif en vigueur au jour de la reprise.

Sans nouvelle de l'élève au-delà de 1 an, l'auto-école considérera que celui-ci a renoncé à sa formation et ne pourra la reprendre ou en obtenir le remboursement.

Signature de l'auto-école

Signature de l'élève

Signature représentant légal



Maison de la conduite

1 rue du Petit Bé – 35170 – Bruz

N° siret : 981 789 027 / APE 8553Z\_ N° agrément : E2403500060

Tél : 02.21.67.27.50 – [m.delaconduite@gmail.com](mailto:m.delaconduite@gmail.com) – <https://q.co/kqs/og4CQaE>



Maison de la conduite

1 rue du Petit Bé – 35170 – Bruz

N° siret : 981 789 027 / APE 8553Z \_ N° agrément : E2403500060

Tél : 02.21.67.27.50 – [m.delaconduite@gmail.com](mailto:m.delaconduite@gmail.com) – <https://g.co/kgs/oq4CQaE>



Maison de la conduite

1 rue du Petit Bé – 35170 – Bruz

N° siret : 981 789 027 / APE 8553Z \_ N° agrément : E2403500060

Tél : 02.21.67.27.50 – [m.delaconduite@gmail.com](mailto:m.delaconduite@gmail.com) – <https://g.co/kgs/oq4CQaE>